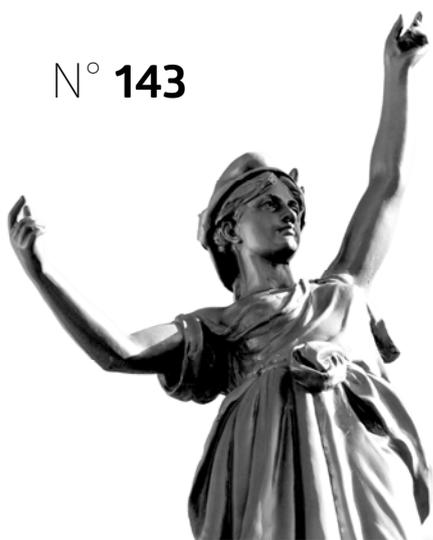


N° 143



# L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Septembre 2021



**Samedi 2 octobre double inauguration à Salvagnac**



**Sommaire**

Le mot du maire ..... p 2  
Comptes rendu des Conseils  
municipaux ..... p 3

**Vie publique, sociale et économique**

Inauguration de l'Espace Culturel  
rénové et du City Park ..... p 7  
Retour de la toile de Dèzes  
à Salvagnac ..... p 7  
Le glanage en pratique ..... p 8  
Loto du CCAS ..... p 8  
L'élagage des arbres ..... p 9  
Fêtes du 14 juillet ..... p 9  
Actualités du CCAS ..... p 10  
Pass sanitaire étendu  
et vaccination obligatoire ..... p 13  
Bilan des travaux réalisés  
sur la commune ..... p 14

**Enfance**

la cantine ..... p 16  
La rentrée à Canta Grelh ..... p 17  
Chantiers éco-citoyens ..... p 18

**Culture**

L'école communale de garçons ..... p 19  
Y aura-t-il encore  
une bibliothèque à Noël ? ..... p 20  
Souvenir Français ..... p 20  
Du théâtre à Salvagnac ..... p 21

**Vie associative**

Le Forum des associations ..... p 22  
2CV Cross ..... p 23  
Début de saison au Galetas ..... p 23

**Vie pratique**

Agenda des manifestations ..... p 24  
État Civil et infos utiles ..... p 25

**4° de couverture :** ..... Salvaconnecté

**L'Echo du Tescou n° 143**

Bulletin municipal de la Mairie de  
Salvagnac - Parution trimestrielle  
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

**Directeur de publication**

Bernard Miramond

**Les membres du comité**

Régine Added, Frédérique Massat,  
Mireille brunwasser, Bernard Villaret,  
Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

**Avec la participation de**

Christelle Torrente, secrétaire  
de mairie

**Merci aux contributeurs particuliers  
de ce numéro**

**Mise en page**  
Tim Bastian

# Chères concitoyennes, chers concitoyens,



La crise sanitaire qui a tant perturbé notre quotidien semble s'atténuer. Selon les services de la Préfecture du Tarn (A.R.S.) au 16 septembre dernier, 7 personnes étaient encore en réanimation et 15 hospitalisées. Il semblerait que nous puissions reprendre une vie « normale » dans les prochaines semaines. Cette période aura suscité de nombreux débats et querelles familiales même, entre pro vaccin, sceptiques et anti vaccin. Où s'arrête « la liberté individuelle » lorsque l'on s'inscrit dans un schéma social et interactif ouvert sur les autres ?

La solidarité c'est aussi accepter ce qui nous dérange parfois pour que nos anciens puissent finir leur vie sans de nouvelles souffrances, que les enfants puissent aller à l'école sans crainte et les parents les accompagner sans l'angoisse de cette épée de Damoclès virale sur nos têtes lors de chaque rencontre.

Même si l'image d'enfants masqués à l'école ne saurait être supportable à longue échéance, la rentrée scolaire à Salvagnac s'est bien passée grâce au travail des enseignants, du personnel périscolaire et des élus locaux en charge de l'école.

Le 2 octobre auront lieu les inaugurations du City Park, près de la salle omnisports et de l'Espace Culturel (ancien presbytère) et nous nous en réjouissons. Ces nouveaux pôles de rencontre arrivent alors qu'il faut absolument renouer avec une vie sportive et culturelle qui fonctionnait au ralenti depuis trop longtemps.

Nous avons pu constater l'importance des services de proximité pendant ces temps de repli forcé : services médicaux, accès aux biens du quotidien (boulangerie, épicerie, garages, restaurants, marchés...) Quand tout ira mieux, ne les oublions pas.

Cette crise aura au moins eu le mérite de nous faire prendre conscience de l'importance des produits locaux et des circuits courts. Elle permettra peut-être avec le constat du réchauffement climatique de faire avancer des dossiers comme la nécessité d'avoir de l'eau dans le Tescou. Si « les aigreurs » de certains et « les postures » des autres sont oubliées, nous pourrions rêver de voir pousser des légumes dans la vallée réalimentée en eau pour fournir notre cantine, la maison de retraite, nos épiceries et tous les consommateurs de proximité.

C'est le combat à venir pour la survie de notre territoire.

*Bernard Miramond, Maire de Salvagnac*

# Réunion du Conseil municipal du 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

**Nombre de conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 11 - votants : 14  
absents : 1 - procurations : 3**

**Date de la convocation : 21/06/2021  
Date d'affichage : 21/06/2021**

**Étaient présents :**

Madame BRUNWASSER Mireille  
Monsieur LECOMTE Olivier  
Madame MASSAT Frédérique  
Monsieur BALARAN Roland  
Monsieur GERAUD Yves  
M CHANEZ Philippe  
Mme PRADIER Antoinette  
M LOGER Maxime  
Mme ALBAULT Edwige  
Mme AUBERTIN Sonia

**Absent ayant donné  
procuration :**

Madame ADDED Régine à  
Madame BRUNWASSER Mireille

Mme CHEVALIER Virginie à  
Monsieur GERAUD Yves

M ANCILOTTO François à  
Monsieur LECOMTE Olivier

**Étaient absents :**

Monsieur VILLARET Bernard

**Secrétaire de séance :**

Madame TORENTE Christelle

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021*

## Proposition subventions 2021

Olivier LECOMTE présente les demandes de subvention des différentes associations, suite à la réunion de la commission vie associative, loisirs et animation le 17 mai dernier. Après avoir entendu les propositions faites, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

Associations	2021
AMIS	500
Pétanque	1000
Pompiers	500
Auto cross	1200
Places en fête	3000
Karavane	2300
Vox musica	4800
Lumen&co	1800
RTFC	800
Basket	1500
Souvenir français	150
Accueil réfugiés Rabastinois	200
Les Mémères	200
Paroles de femmes	100
<b>Totaux</b>	<b>18 050</b>

## Chemin de randonnées

M Olivier LECOMTE propose l'inscription de l'itinéraire « Virada del Tescou » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le balisage de ce sentier autour de Salvagnac a été réalisé par l'association du Tescou en marche avec l'aide des employés municipaux. Ce balisage est temporaire en attendant le définitif qui sera réalisé suite à la démarche de labélisation effectuée auprès des services compétents.

*Voté à l'unanimité*

## Trésor Public

Admission en non-valeur de titres proposée par le comptable du Trésor Public pour des sommes qui n'ont pu être recouvrées.

*Voté à l'unanimité*

## ► Acquisition et cession de parcelles au lieu-dit les Barraux

À la demande d'un administré, un échange et une vente de parcelles sont effectués suite à une enquête publique pour déplacer le chemin communal.

## Logiciel de gestion

M Olivier LECOMTE annonce l'évolution du logiciel de gestion financière et administrative et présente un devis d'Indysystem pour un montant de 7 516.40 € H.T. soit 9 019.68 € T.T.C.

La décision sera prise au prochain conseil municipal. Une prospection sera faite entre temps.

## Projet modification simplifiée du P.L.U.

Une enquête publique est ouverte à partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 juillet : un registre sera à la disposition du public.

Cette modification ne concerne que le nombre de places de parking à la zone d'activités de Dourdoul et l'installation d'une station-service sur le parking de la base de loisirs.

## Adhésion 8 communes au service public D.E.C.I. (Défense Intérieur Contre l'Incendie)

Le SMAEP du Gaillacois propose d'inclure 8 communes (Puybegon – Saint Urcisse – La Sauzière Saint Jean – Mézens – Loupiac – Brens – Montgaillard et Peyrole) au service DECI.

Voté à l'unanimité

## Chemin Église Vieille de Saint Pierre

Passe à travers champ et ressort dans un vieux chemin et va jusqu'à l'Église Vieille de Saint Pierre. Le propriétaire a vendu sa propriété et un riverain souhaiterait acheter une partie du chemin. De ce fait le chemin sera vendu entièrement à ce dernier.

Il faut lancer une enquête publique pour vendre le chemin jusqu'au cimetière.

Voté à l'unanimité

## Création de la régie C.C.A.S.

En fait cette régie sera gérée par le budget communal et s'appellera « régie Festivités ». *Voté à l'unanimité.*

## Acquisition de bornes de stationnement vélos

Les bornes de stationnement pour vélos ont été achetées dans le cadre du programme Alvéole porté par la communauté d'agglomération Gaillac/Graulhet. Cette démarche nécessite de prendre une délibération pour permettre à la CA2G de demander une subvention européenne dans le cadre de ce programme. Les bornes ont été retirées de sous la halle pour permettre les travaux de réfection du sol.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## Travaux de restauration

Mme Mireille BRUNWASSER indique que les diverses demandes de subvention pour les travaux de restauration du calvaire et du portail du cimetière de l'Église Saint-Pierre et du calvaire des Côteaux de las Peyres ont été sollicitées auprès de la Région, du Département et des Fonds Européens.

## Questions diverses

- › Elections : organisation du scrutin du 27 juin 2021.
- › Points travaux route de Margat : La route de Margat est remise en circulation, les travaux de terrassement et d'empierrement sont terminés. Les travaux de revêtement se feront à la rentrée de septembre. Les travaux seront financés à parts égales par les communes de Salvagnac et Rabastens.
- › Photovoltaïque : M Maxime LOGER explique que suite au retardement du projet d'installation d'un système photovoltaïque sur l'ancienne école des barrières car trop complexe, nous menons une réflexion globale sur la production d'énergies renouvelables sur Salvagnac. Au vu de la situation actuelle avec le dérèglement climatique et toutes ses conséquences désastreuses, nous pensons que la mairie doit montrer l'exemple et s'engager dans une transition énergétique. Nous proposons de créer un groupe de travail pour étudier les différentes possibilités d'implantation d'installations photovoltaïques sur la commune. Il faudrait d'une part être moteur dans le développement d'un parc solaire citoyen sur la commune et d'autre part aider les habitants de Salvagnac désireux d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits dans les démarches administratives et techniques.

*La séance est levée à 0 h 00.*

# Réunion du Conseil municipal du 7 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 7 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 11 - votants : 13  
absents : 4 - procurations : 2

Date de la convocation : 20/08/2021  
Date d'affichage : 20/08/2021

Étaient présents :  
Mireille BRUNWASSER  
Olivier LECOMTE  
Frédérique MASSAT  
Roland BALARAN  
Régine ADDED  
Yves GERAUD  
Antoinette PRADIER  
Maxime LOGER  
Edwige ALBAULT  
François ANCILOTTO

Absent ayant donné  
procuration :  
Philippe CHANEZ à  
Maxime LOGER

Sonia AUBERTIN à  
Mireille BRUNWASSER

Étaient absents :  
Virginie CHEVALIER  
Bernard VILLARET

Secrétaires de séance :  
Mireille BRUNWASSER -  
Christelle TORENTE

*Le compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.*

## Résultats enquête publique révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Révision simplifiée sur la zone touristique des Sourigous entre la RD 99 et la Pause Fermière pour permettre l'installation de services publics et sur la zone d'activités Dourdoul pour annuler l'obligation des places de stationnement liée à la superficie des bâtiments.

- La révision a été soumise à l'enquête publique pendant le mois de juillet. Les personnes publiques se sont exprimées et ont émis les avis suivants :
- › Un manque de justification de la réduction de l'emprise au sol des constructions en zone AUX1
  - › Une procédure non adaptée pour autoriser les extensions et annexes aux bâtiments d'habitation en zone agricole.
  - › Une emprise au sol trop importante pour les annexes en zone agricole, constructions dans les secteurs A1, A2, a3.

La procédure étant arrivée à son terme, il s'agit maintenant d'approuver la modification simplifiée en tenant compte des avis des personnes publiques associées et des observations du public et d'émettre un avis favorable sur l'adoption de cette dernière par le Conseil de Communauté.

*Voté à l'unanimité.*

## Rentrée scolaire

Mireille Brunwasser, adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire

La réunion de rentrée scolaire a permis de faire la connaissance, au niveau périscolaire, de Madame Ouagued, directrice des services périscolaires, et de Madame Gorse, responsable de notre secteur. Elle remplace Estelle Noé qui a quitté la com d'agglo. L'agglo est à présent divisée en 5 secteurs scolaires à la place de 3. Nous appartenons au secteur 5 et sommes rattachés aux communes d'Itzac, Donnazac, Le Verdier, Cahuzac-sur-Vère, Puycelis, Castelnau-de-Montmiral, Lisle-sur Tarn, RPI Beauvais-Montgaillard-Tauriac. 3 agents en arrêt maladie n'ont malheureusement pas pu prendre le chemin de l'école mais 2 d'entre eux ont été remplacés quasiment sur-le-champ et l'ensemble de l'équipe s'est organisé pour assurer parfaitement le service. Un certain nombre de travaux a été réalisé pendant l'été, notamment la pose de films qui protègent des regards extérieurs tout en assurant une parfaite ►

visibilité de l'intérieur vers l'extérieur. Ces films entrent dans le cadre du plan Vigipirate (PPMS). Ils sont également anti-chaueur et filtrent fortement les infrarouges. Deux classes ont été équipées, les autres devraient suivre. D'autres travaux sont en cours et devraient s'achever avant la fin du mois. Des réparations sont également programmées concernant les jeux côté maternelles. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Hélène Roc qui intègre l'école et remplace Madame Rudmann.

## Avancement travaux Toile de Dèzes

Un financement participatif dans le cadre des travaux d'installation, de sécurisation et de mise en valeur de la toile de Dèzes va être mis en place avec la société Dartagnans par le biais d'une convention de mandat pour un montant de 12 000 €.

La société Dartagnans, spécialisée dans l'accompagnement sur mesure des projets de restauration et de valorisation du patrimoine, aura la mission de collecter, via sa plateforme dématérialisée, les dons des particuliers et des entreprises.

La collecte de dons aura lieu du 15 septembre au 31 octobre 2021, soit une durée de 45 jours.

A l'issue de cette collecte, la société reversera les sommes collectées à la commune de Salvagnac. Ces dons ouvrent droit à des réductions d'impôts. La société éditera et adressera à chacun des contributeurs un reçu fiscal correspondant à chaque don perçu.

Les dons par chèque seront possibles à la mairie.

Par ailleurs, la commune de Salvagnac pourra octroyer des contreparties à chacun des donateurs en fonction du montant du don réalisé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mandat établie entre la commune et Dartagnans pour le lancement de la campagne de financement participatif concernant les travaux d'installation, de sécurisation et de mise en valeur et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant par délégation, à signer la convention.

*Voté à l'unanimité.*

## Inaugurations diverses

City-park et espace culturel : début octobre

Toile de Dèzes : début décembre

## Embauche contrat aidé

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (P.E.C.), M le Maire propose de créer un emploi à compter du 20 septembre 2021 afin de seconder les services techniques. Ce contrat est un contrat aidé, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi).

M le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec Pôle Emploi pour le C.D.D. d'une durée de 9 mois pouvant être renouvelé dans la limite de 24 mois. Il sera donc créé un poste d'agent technique à compter du 20 septembre 2021 dans le cadre du P.E.C. d'une durée de 9 mois, pour une durée de travail de 20 heures par semaine. Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

*Voté à l'unanimité.*

## Questions diverses

- › Pour les prochaines élections après accord de la Préfecture, le bureau de vote sera installé à l'espace culturel.
  - › Le projet d'un petit parc photovoltaïque est à l'étude. Un CU a été déposé sur un terrain de la zone d'activités. Le SDET peut également apporter son aide.
  - › Les problèmes de personnes roulant trop vite dans le village sont toujours d'actualité. Faut-il installer de nouveaux ralentisseurs ?
  - › Le schéma cyclable de l'agglomération : très limité sur Salvagnac.
  - › Atelier participatif : rénovation des tables.
  - › Renouvellement du parc informatique : une synthèse des 3 propositions est en préparation.
  - › Projet d'extension de la salle omnisports : un avenant d'une entreprise va être envoyé suite à l'augmentation actuelle des matériaux.
  - › Quelle est la solution envisagée pour déloger les pigeons à l'église qui occasionnent de gros dégâts.
  - › Peut-on prévoir un aménagement au niveau des marches de l'église afin de rénover les paliers ?
  - › Une réunion du CCAS est prévue le 6 octobre prochain.
  - › L'écho du Tescou devrait paraître début octobre et sera fait par un imprimeur.
  - › Dates des spectacles de la S.N.A. (Scène Nationale d'Albi) : 16 octobre 2021 - clowns acrobates "Slips Inside", 9 mars 2022 - concert "Vertumne saison 4", 24 mars 2022 - théâtre "Passages", 11 janvier 2022 - danse hip hop "Nass les gens"
- Séance levée à 23 h 15.*

# VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

## Inauguration de l'Espace Culturel rénové et du City Park

Le samedi 2 octobre après-midi, la municipalité aura le plaisir de procéder à l'inauguration officielle de deux chantiers importants de 2021 : l'Espace Culturel et le City Park.



À 14h30 les enfants de plus de 6 ans sont invités à participer à des mini matches de foot, basket, badminton... organisés sur l'aire multi-jeux et à utiliser le Pumptrack, parcours à vélo ou trottinette de creux et de bosses. Un goûter leur sera offert à l'issue de ces activités avant la cérémonie officielle.

Puis nous nous rendrons à l'Espace Culturel pour la visite en musique de ce bâtiment magnifiquement rénové que ses utilisateurs habituels attendaient impatiemment. Après les discours officiels et les remerciements



divers, les salvagnacois munis de leur passe sanitaire, pourront continuer la visite un verre à la main...

*Régine Added*

**Port du masque obligatoire**

## Retour de la toile de Dèzes à Salvagnac

Cette toile retrouvée dans une tour de l'église a été restaurée et revient dans ses murs. Étant donné le coût important que cela représente pour la commune, nous avons lancé

une campagne de financement participatif. Vous trouverez toutes les informations pour contribuer sur le dépliant joint ou sur le site de la mairie [www.salvagnac.fr](http://www.salvagnac.fr).



## Le bureau électoral est déplacé au centre culturel

### Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :

le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ; le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

### Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

## Le glanage en pratique

D'après la pratique du glanage, il y a une loi qui établit un « droit » au glanage. ... Aujourd'hui, ce sont les articles 520 du code civil et R26 du code pénal qui légifèrent le glanage. La pratique est désormais autorisée et tolérée pour tous, après la récolte ainsi qu'en journée, sauf si un arrêté municipal l'interdit.



Le droit de glaner date d'un édit royal du 2 novembre 1554. Glaner est un droit ancestral qui ne peut s'exercer sur le terrain d'autrui qu'après enlèvement de la récolte. Toléré de jour et sans outil, le glanage se distingue de trois autres pratiques : le maraudage (vol des fruits et légumes cultivés quand ils ne sont pas détachés du sol), le grappillage (récu-

pération après récolte de ce qui reste sur les arbres fruitiers ou les ceps de vigne et qui pourrait constituer une deuxième récolte), et le râtelage (utilisation d'outils comme le râteau pour récolter). L'article R. 26 de l'ancien code pénal prévoyait que « seront punis d'amendes...ceux qui, sans autre circonstance prévue par les lois, auront cueilli ou mangé, sur le lieu même, des fruits appartenant à autrui » et « ceux qui sans autre circonstance, auront glané, râtelé ou grappillé dans les champs non encore entièrement dépouillés et vidés de leur récoltes, ou avant le moment du lever ou après celui du coucher du soleil ». Cet article a été abrogé. Il convient désormais de se référer à l'article 131-13 du code pénal qui établit un barème des contraventions. Le glanage qui consiste par conséquent en la pratique de ramassage après récolte est autorisé en journée et lorsqu'il est réalisé sans outil, sauf arrêté municipal contraire (article 19 de loi pénale du 9 juillet 1888 sur la police rurale). Il est interdit sur un terrain clôturé. Aussi et afin d'éviter la naissance de conflit, il peut être conseillé de se rapprocher au préalable du propriétaire du terrain, notamment pour vérifier que la récolte est bien achevée.

## Loto du CCAS

Après une année « blanche », le loto du CCAS a pu se tenir à la salle Omnisports le lundi 2 août 2021. La soirée était belle mais trop fraîche pour maintenir la tradition du loto d'été en plein air ! Malgré les conditions sanitaires, une bonne centaine de personnes très assidues a participé avec plaisir et enthousiasme ! Les gains sont bien sûr moins élevés que d'habitude mais s'élèvent quand même à plus de 800 euros. Ils vont nous permettre de maintenir la distribution des colis de Noël aux habitants du village âgés de plus de 80 ans. Nous remercions vivement



tous.les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette soirée ainsi que tous les donateurs.

*L'équipe du CCAS*

## Nouveau à Salvagnac ! La maison des solidarités crée une permanence le dernier mardi du mois

3 assistants sociaux, Mr CALMELS, Mme BOYER et Mme EL HADDOUCHI, viendront, à tour de rôle, assurer une permanence à SALVAGNAC, le matin du dernier mardi du mois. Ils débiteront dès le 28 septembre prochain.

Pour ce faire, les usagers doivent appeler le secrétariat de la Maison du Département au 05 63 81 21 81, afin qu'un rendez-vous leur soit proposé.

## L'élagage des arbres en bordure de voirie...

Il appartient aux propriétaires riverains, responsables notamment des plantations situées sur leurs propriétés (article 1242 du Code civil), de procéder à l'entretien et à l'élagage de leurs arbres situés en bordure de voirie.

Le Maire peut imposer aux riverains des voies communales relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales, par le biais d'un arrêté général concernant l'élagage ou l'abattage des arbres. Le Maire a également la possibilité d'agir pour prévenir un danger, si la nécessité d'agir d'urgence est véritablement établie. Dans ce cas, le Maire peut procéder d'office à l'abattage d'un arbre qui risque de chuter sur une voie, et ce même en l'absence de consentement du propriétaire. Cette possibilité lui est notamment reconnue par l'article L.2212-4 du CGCT autorisant le Maire à prendre les mesures de sécurité qu'imposent les cas de danger grave ou imminent. Mais, dans cette situation, il ne pourra pas pour autant mettre cette opération à la

charge des propriétaires défaillants.

Autrement, s'il s'agit d'un élagage, le Maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer les arbres susceptibles d'entraver la circulation, au titre de ses pouvoirs de police prévus à l'article L.2212-2 du CGCT. En l'absence de résultat, le Maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux, et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire. S'agissant d'une décision individuelle défavorable, la mise en demeure doit être précédée d'une procédure contradictoire (JO Sénat, 11.09.2014, question n° 11493, p. 2075) par laquelle le Maire doit préalablement inviter l'administré à présenter ses observations. Le Maire peut envoyer une lettre d'avertissement avant d'engager l'intervention d'office.

L'article L.2212-2-2 du CGCT dispose en effet que dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le Maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. Extrait de L'Élu Tarnais n° 116 Juin 2021

## Fêtes du 14 juillet

Le repas citoyen a bien eu lieu cette année à la salle omnisports en raison des intempéries. Il a été préparé conjointement par le café Au bord du Monde et le restaurant des deux Vallées dans un bel



esprit de collaboration. La troupe « En Bal et Vous » a formidablement animé la soirée et le bal en interprétant des standards bien connus de tous. C'était une des premières vraies soirées festives et dansantes à Salvagnac après ces presque deux années de restrictions. Nous les remercions pour leur excellente prestation !

Le lendemain, jour du 14 juillet, Bernard Miramond a fait un discours de célébration de la fête nationale au pied de la Marianne en présence des élus, des représentants de la gendarmerie, des pompiers et des anciens combattants. Il a pu remettre à Olivier Lecomte, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Salvagnac, la médaille d'honneur régionale, départementale, communale en récompense de 20 ans de service auprès des collectivités locales. L'ensemble des personnes présentes a pu ensuite se retrouver autour d'un apéritif sous la halle de la Mairie offert traditionnellement par la municipalité

*Frédérique Massat*

# Actualités du CCAS

## Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> juillet 2021

### Allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant passe à 25 jours fractionnables pour la naissance d'un enfant. Sa durée était de 11 jours consécutifs jusque-là. Le congé paternité est applicable pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ou nés avant mais dont la naissance était supposée intervenir à partir de cette date.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14932](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14932)

### Allocations d'assurance chômage

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les montants de l'allocation minimale, de la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et du seuil minimum de l'ARE pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisés de 0,60 %.

### Arrêts de travail des professionnels libéraux

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les professionnels libéraux (sauf les avocats) pourront bénéficier d'indemnités journalières pour les 3 premiers mois en cas d'arrêt de travail, avec seulement 3 jours de carence comme les salariés du privé, au lieu de 90 jours jusque-là. En fonction de leurs revenus, leur cotisation sera comprise entre 50 € et 370 € par an, pour une prestation pouvant aller de 22 € à 169 € par jour, dans la limite de 3 mois par arrêt et de 4 arrêts sur 3 ans.

### Certificat sanitaire européen

Pour permettre la reprise des déplacements dans l'Union européenne (UE), la Commission européenne a proposé la création d'un pass sanitaire européen. Ce certificat entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans tous les États membres.

### Nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE)

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'est plus informatif mais opposable (obligatoire). Son contenu et sa méthode de calcul sont également transformés. Ce document qui indique au futur acquéreur ou locataire une estimation de la consom-

mation énergétique d'un logement et son taux d'émission de gaz à effet de serre, notamment à travers les étiquettes énergie, devient plus lisible et plus fiable.

### MaPrimeRenov'

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les propriétaires bailleurs peuvent demander MaPrimeRenov' pour rénover leur logement locatif.

### Coups de pouce énergie

Les Coups de pouce pour l'installation de chaudières gaz très performantes et de radiateurs électriques performants ont pris fin le 1<sup>er</sup> juillet 2021 tout comme le Coup de pouce « isolation des combles et planchers » à 1 €. Pour des opérations d'isolation des combles engagées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les primes ont été abaissées : 12 €/m<sup>2</sup> d'isolant posé (20 €/m<sup>2</sup> auparavant) pour les ménages précaires et 10 €/m<sup>2</sup> pour les autres. L'aide de 150 € pour l'installation d'un thermostat programmable est maintenue jusqu'au 31 décembre 2021.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14854](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14854)

### Tarifs du gaz

Les tarifs réglementés de la vente de gaz d'Engie augmentent de 9,96 % en moyenne au 1<sup>er</sup> juillet 2021 par rapport au barème applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### Bonus écologique et prime à la conversion

Pour l'achat d'un véhicule neuf électrique ou hybride rechargeable, les barèmes du bonus écologique évoluent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, il est toujours possible de bénéficier de la prime à la conversion pour mettre son ancien véhicule à la casse et en acquérir un nouveau moins polluant. Mais celui-ci doit répondre à de nouveaux critères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

### Vente d'éthylotests

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les grandes surfaces, épiceries, cavistes et les sites internet ou tout autre magasin qui vend de l'alcool à emporter doivent également vendre des éthylotests.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14829](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14829)

### Marquage des vélos

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette obligation est étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Rappel :** Il est possible de faire marquer votre vélo grâce au marquage Bicycode®.

**À savoir :** Lorsqu'un propriétaire se sépare de son cycle, il devra en faire la déclaration à l'opérateur agréé lui ayant fourni l'identifiant. Celui-ci effacera de manière sécurisée ses données personnelles dans un délai de vingt-quatre heures.

[www.bicycode.org/](http://www.bicycode.org/)

### Transports

La prime à la conversion et le bonus écologique étendus à certains vélos

La prime à la conversion (prime à la casse) jusque-là réservée à l'achat d'une voiture électrique, d'une camionnette, d'un scooter ou d'une moto électrique est élargie aux vélos à assistance électrique (VAE) depuis le 26 juillet 2021. Par ailleurs, le bonus vélo est étendu aux vélos « cargo ».

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071)

### Transport des vélos dans les autocars

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les autocars neufs utilisés pour des services réguliers interurbains seront équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum 5 vélos non démontés.

### Obligation d'information sur les plantes à risques pour la santé

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les vendeurs de végétaux d'ornement sont tenus, avant l'achat, d'informer leurs clients sur les dangers potentiels de certaines plantes.

### Quel calendrier pour la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire ?

À la suite de son expérimentation dans l'Oise, le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité se poursuit dans de nouveaux départements et dans le Tarn à partir du 28 juin 2021.

**À savoir :** C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du

2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

**Rappel :** La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

### Un fauteuil roulant électrique n'est pas un véhicule à moteur

Un fauteuil roulant électrique est un dispositif médical destiné au déplacement d'une personne en situation de handicap. Ce n'est pas un véhicule terrestre à moteur au sens de la loi sur les accidents de la route. Une personne handicapée en fauteuil roulant est assimilée à un piéton. Elle ne doit pas être considérée comme un conducteur de « véhicule à moteur » en cas d'accident de la circulation et doit être indemnisée.

## Ce qui a changé en août 2021

### Personnes contacts

Depuis le 27 juillet 2021, la définition des personnes contacts a évolué et prend désormais en compte le statut vaccinal et immunitaire. Seules les personnes contacts à risque élevé sont tenues de respecter une quarantaine.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14278](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14278)

### Rentrée scolaire et sportive

#### Allocation de rentrée scolaire

L'allocation rentrée scolaire (ARS) a été versée le mardi 17 août 2021 en métropole et dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique). Cette année, les plafonds de ressources pour en bénéficier sont revalorisés de 1 %.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15056](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15056)

#### Pass'Sport : une aide pour la rentrée sportive

Pour faciliter l'accès des jeunes à la pratique du sport, les enfants de 6 à 18 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation pour les mineurs souffrant de handicap, bénéficieront d'une aide de 50 €.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916) ►

### ► Les montants de la prime à l'internat évoluent

La prime varie dorénavant selon l'échelon de la bourse : de 327 € à 465 € pour un collégien et de 327 € à 672 € pour un lycéen.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15057](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15057)

### Rentrée universitaire 2021 : des bourses revalorisées pour les étudiants

Cette année, les bourses sur critères sociaux sont revalorisées de 1 %. Les taux annuels sur 10 mois distribués aux étudiants peuvent ainsi aller de 1 042 € pour l'échelon 0 bis à 5 736 € pour l'échelon 7.

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15056](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15056)

### La prime à la conversion et le bonus écologique étendus aux camionnettes

Le bonus écologique et la prime à la conversion (prime à la casse) sont renforcés depuis le 26 juillet 2021 pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger électrique et hybride rechargeable.

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014)

### Circulation inter-files des deux-roues

La circulation inter-files fait l'objet d'une nouvelle expérimentation à partir du 2 août 2021.

### Comment faire des économies !

#### 1/Faire fonctionner son ballon d'eau chaude électrique en Heures Creuses... à quoi ça sert ?

Le déclenchement automatique de votre ballon d'eau chaude pendant les Heures Creuses (généralement la nuit), permet de réchauffer votre eau uniquement quand le prix du kWh HT d'électricité est le plus avantageux.

Et ce n'est pas tout ! Un chauffe-eau qui fonctionne seulement en Heures Creuses permet aussi de :

- faire des économies d'énergie : votre ballon consomme moins d'électricité que s'il chauffe en continu ;
- prolonger la durée de vie de votre appareil : en effet, pour certains modèles, l'entartrage pourra être ralenti ;
- faire un geste pour l'environnement : reporter vos consommations pendant les Heures Creuses, autrement dit pendant les périodes où le réseau électrique est le moins sollicité, c'est diminuer le recours à des moyens de production d'électricité plus émetteurs de CO<sub>2</sub>.

#### 2/ Acheter des produits en dates courtes

L'épicerie Vival fait régulièrement des remises sur des

produits dont la date de péremption est proche, jusqu'à 50 % sur l'épicerie et 30 % sur les produits frais (repérés par une pastille rouge).

La Pause fermière fait également des remises sur les produits frais en dates courtes qui ne sont pas des productions de la ferme de Lacas

### SANTE

#### Avez-vous droit à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ?

Ce sont les revenus mensuels qui déterminent si vous êtes éligibles ou non à la CSS :

- › plafond de ressources fixé à 753€ par mois sans participation financière
- › plafond de ressources fixé à 1017€ par mois, avec une participation financière : le montant de la participation est fixé en fonction de l'âge (entre 8 et 30€ mensuels)

Pour en bénéficier, vous pouvez :

- › faire une demande en ligne sur votre compte [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) sur lequel les organismes gestionnaires (mutuelles) apparaissent
- › faire une demande par courrier en remplissant le formulaire CERFA n°12504 et en l'adressant à votre organisme d'assurance maladie

#### C'est un AVC ? Oui si c'est SOUDAIN

- 1 / Impossibilité de bouger un bras, une jambe, une main
  - 2 / Déviation de la bouche d'un côté
  - 3 / Fourmillement d'un bras, d'une jambe, de la face
  - 4 / Impossibilité de parler, de prononcer les mots
  - 5 / Perte de la vue d'un côté ou d'un œil
  - 6 / Perte d'équilibre, impossibilité de tenir debout
  - 7 / Mal de tête soudain, extrêmement violent, inhabituel
- Au moindre doute, contacter le 15. Plus la prise en charge est rapide, plus les chances de récupération sont importantes

#### Le Harcèlement, qui contacter pour se faire aider ?

**3020** : numéro d'écoute des familles et des victimes de harcèlement scolaire

**3018** : s'adresse aux jeunes victimes de violences numériques, de cyberharcèlement et à leurs parents

**3919** : premier accueil pour les femmes victimes de violences sous toutes ses formes

**116 006** : numéro d'aide aux victimes qui met en relation avec les organismes de proximité compétents (comme les associations locales)

# Pass sanitaire étendu et vaccination obligatoire des soignants : ce que dit la loi

Publié le 06 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 jusqu'au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. Pendant cette période, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

## Le pass sanitaire est étendu

Initialement instauré jusqu'au 30 septembre 2021, le pass sanitaire peut désormais être imposé jusqu'au 15 novembre 2021.

Déjà obligatoire pour les voyageurs en provenance ou à destination de la France et depuis le 21 juillet 2021 dans tous les lieux prévus pour des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que les foires et salons recevant plus de 50 personnes, le pass sanitaire devient également exigible à **partir du 9 août 2021** dans :

- › les bars et restaurants (à l'exception des restaurants d'entreprise et de la vente à emporter), en intérieur comme en terrasse ;
- › les grands magasins et centres commerciaux, sur décision du préfet du département, au-delà d'un certain seuil défini par décret et si la gravité des risques de contamination à l'échelle d'un département le justifie dans des conditions garantissant l'accès aux commerces essentiels, ainsi qu'aux transports. La liste des centres et grands magasins concernés doit donc être définie par les préfets.
- › les séminaires ;
- › les transports publics (trains, bus, avions) pour les trajets de longue distance ;
- › les hôpitaux, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Éhpad) et les maisons de retraite pour les accompagnants, les visiteurs et les malades accueillis pour des soins programmés. Le pass ne peut pas être demandé en cas d'urgence médicale.

Le pass sanitaire est exigible :

- › pour le public (personnes de plus de 18 ans) dans tous ces lieux et établissements **dès le 9 août 2021**. Le pass ne



sera obligatoire pour les adolescents de 12 à 17 ans qu'à **partir du 30 septembre 2021** ;

› pour les personnels qui y travaillent à **partir du 30 août 2021** (à partir du 15 septembre pour les personnels des secteurs sanitaire et médico-social). À défaut de présenter ce pass, leur contrat de travail peut être suspendu, sans salaire pour les CDD comme pour les CDI (sauf si la personne prend des congés avec l'accord de son employeur). Si la situation dure plus de 3 jours travaillés, l'employeur convoque le salarié ou l'agent à un entretien pour régulariser sa situation, et examiner les possibilités d'affectation temporaire sur un autre poste non soumis à cette obligation (par exemple, un poste sans contact avec le public). La suspension prend fin lorsque le salarié suspendu produit les justificatifs requis ou qu'il a été affecté sur un poste où il n'est pas soumis à l'obligation du pass sanitaire. Un licenciement en cas de défaut de vaccination au Covid n'est pas possible.

**À savoir :** La loi permet également d'exiger un pass pour toutes les activités de loisirs et les foires et salons sans limitation de jauge.

**À noter :** Ne pas présenter son pass peut entraîner une amende d'au minimum 135 €. L'utilisation frauduleuse d'un pass sanitaire est puni d'une amende de 135 € (6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende si cela se produit plus de 3 fois en 30 jours).

Les commerçants et professionnels ne contrôlant pas le pass s'exposent à une amende de 1000 €, à une mise en demeure et à une éventuelle fermeture temporaire de l'établissement, puis en cas de récidive à une peine d'un an de prison et à une amende de 9 000 € d'amende.

# Bilan des travaux réalisés en 2021 sur la commune

## Voirie

**Réfection des chaussées :** un marché a été passé au niveau de la communauté d'agglomération (CA) pour 3 ans. Un diagnostic/état des lieux a été programmé par la CA sur l'ensemble des voies communales et inter-communales du territoire communautaire : coût 70 k€

**Route de Margat :** Elle s'est effondrée en partie après les fortes pluies du mois de Février. Elle a été remise en service en juin. L'enrobé sera posé en septembre. Le coût global est de 30.000 € pour Salvagnac (27000€ pour la commune de Rabastens)

**Panneaux :** on constate des vols de panneaux, notamment le « 3,5t » de la côte de la Gendarmerie qui est donc à remplacer. Il est décidé de faire une tournée de vérification et nettoyage/rénovation des panneaux sur la commune. Les panneaux de lieux-dits, qui servent également souvent de noms de voie, non « réparables » seront remplacés (rythme de 3 à 4 par an)

**Le marquage au sol** a été « rafraîchi » dans l'ensemble du village avec création de la place minute sur les allées Jean Jaurès, qui est très appréciée des utilisateurs et des commerçants

**Le lamier** a été passé sur les zones prévues : Route de La Laque - Route de Saint Pierre - Route de Peyrusse  
Travaux de voirie chemin de Lagarrigue engagés en septembre 21 : 32 000€

Il est décidé de renouveler cette opération régulièrement ainsi que la taille des platanes de bord de route pour les arbres de la responsabilité de la commune (à l'intérieur de l'agglomération, de panneau à panneau). Le but est de prévenir des chutes de branches lors des épisodes de tempête.

## Travaux base des Sourigous :

Rénovation ancienne guinguette : un auvent a été bâti après renouvellement de la toiture, qui va permettre d'installer des tables de pique-nique et d'accueillir aussi des classes en plein air !

Mise en place d'un compteur d'eau privatif pour la nouvelle Guinguette  
Rénovation et mise en conformité des jeux pour enfants  
Assainissement : remplacement de la fosse septique : 19 000 €.

## Travaux au lotissement

Les voiries et les trottoirs ont été remis en état

## Station d'épuration et lagunage :

La vidange de la station a été démarrée le 28 juillet pour évacuation des boues et « redémarrage de la station à zéro ». Cette opération est à renouveler tous les 6 mois

## Rénovation du centre culturel

Les travaux sont terminés pour la plupart d'entre eux et la salle sera inaugurée le samedi 2 octobre (voir le programme dans l'article ci-après).

## City parc et vélo cross

Réalisé et mis en service en juin 2021. Les plantations d'arbres seront réalisées à l'automne ainsi que la mise en place d'un point d'eau. Inauguration le 2 octobre

## Rénovation mairie

Changement des fenêtres fin septembre 2021.

## Halle de la mairie

Samuel Jaussaud a démarré les travaux début mars et les a finalisés un mois après. Inauguration le 2 octobre !

## Travaux logement rue Gérard Roques

Le local a été remis en état de manière à pouvoir être loué à M. P. Chanez et son entreprise de vente réparation d'électroménager « Marcel & Valentin ». Le projet de rénovation de l'immeuble est mis en suspens pour l'instant car non prioritaire.

## Travaux prévus en 2022

**Fibre optique :** pas avant 2022.

### Achats groupés avec la CA de panneaux lumineux d'informations

Ce type de panneau est destiné à porter à la connaissance des passants des informations locales en temps réel. Nous pourrions en installer un au bout de la muraille sur la place de la mairie

**Extension salle omnisports:** les Subventions accordées arriveront en 2022. Les travaux débuteront cet automne.

### Réalisation d'un terrain de Tennis à côté du city-Park

Ce dossier sera lancé dans le cadre de l'aménagement Centre Bourg ; nous débuterons les démarches administratives en 2021 pour commencer les travaux en 2022

**Cheminement doux de l'école** à la rue Gérard Roques et chemin de la Rosière

**Empierrement du chemin de l'école** vers le lac des Sourigous

**Réfection des trottoirs** rue Gérard Roques

**Embellissement de la montée vers l'église**, du petit jardin derrière le centre culturel

**Projet de mise en vente de la salle Caraven cacin**

**Projet de travaux à l'école des Barrières** en fonction d'une location possible

**Projet d'installation d'un parc solaire** dans la ZAC

*L'équipe municipale*

**NOUVEAU**  
A PARTIR DU 13 SEPTEMBRE

**D'ici & Delà**  
L'épicerie de Sarah

**JE VIENS À VOTRE RENCONTRE**  
PRODUITS FRAIS // PRODUITS LOCAUX // CIRCUIT COURT

**COMMANDES & INFOS**  
06 43 46 32 03  
sarah@dicietdela.fr  
www.dicietdela.fr  
d'ici et delà

**LIVRAISON À DOMICILE**

**PRODUITS TOURNÉE**

<b>LUNDI MATIN</b> Andillac, Alos, Vieux, Le Verdier
<b>LUNDI APRÈS-MIDI</b> Campagnac, St Beauzille, Ste Cécile du Cayrou, Castelnaud de Montmiral, Les Barrières, La Peyrière, Convers, St Salvy
<b>MARDI MATIN</b> St Gérard, Les Barrières, La Capelle, Valès, Larroque, Les Abriès
<b>MARDI APRÈS-MIDI</b> Mespel, Leval, Ste Catherine, St Martin de la Cèsquière
<b>MERCREDI MATIN</b> St Pierre, St Jean, La Sauzière, St Ursisse
<b>MERCREDI APRÈS-MIDI</b> Mondaurouse
<b>JEUDI APRÈS-MIDI</b> Cendral (Salvagnac), Rausst, Roquemare, Condel, Gracac
<b>VENDREDI MATIN</b> St Ange, La Bouyze, Touriac, Monvalen
<b>VENDREDI APRÈS-MIDI</b> Beauvais/Tescou, Vilette, Margat, La Pèchique

POSSIBILITÉ DE MODIFICATIONS

POUR UN ARRÊT DEVANT CHEZ VOUS, POUR COMMANDER OU + D'INFOS :  
**06 43 46 32 03 • WWW.DICIETDELA.FR**

**D'ici & Delà**  
L'épicerie de Sarah

# ENFANCE

## Les circuits courts et le bio, c'est à la cantine

À Salvagnac, on prend plaisir à cuisiner sur place. À Salvagnac, l'innovation passe par la tradition. Pour le plus grand plaisir des enfants qui fréquentent l'école publique Canta Grelh de ce village de 1 200 habitants. Alors que beaucoup de communes ont décidé de déléguer la gestion des repas ou de passer par des liaisons froides avec des cuisines centrales, ici, on est resté fidèle au travail de la cantinière.

Quand les cloches sonnent midi, les élèves ont le sourire en entrant à la cantine. Martine Faget, assistée de ces deux aides en cuisine, Margot et Emmanuelle, ont tout préparé dans la matinée. La cantinière réalise les repas des jeunes Salvagnacois depuis 35 ans. Dans la commune, la restauration scolaire a toujours été effectuée sur place. Contrairement à ce que beaucoup d'élus ont pu croire, la cuisine sur place ne revient pas plus chère et en plus, elle fait marcher l'économie locale. Alors certaines communes tentent de revenir vers ce modèle.

Pour arriver, comme à Salvagnac, à obtenir des repas de qualité faits sur site, il faut d'abord un bon cuisinier investit dans sa mission mais aussi un travail en amont sur les fournisseurs. « Pour baisser le coût de la matière, il faut travailler avec des producteurs locaux et acheter des produits bruts, souligne Bernard Miramont, le maire de la commune. Le système demande un peu plus de personnel puisqu'il faut éplucher les légumes, gérer le nettoyage,



mais on s'y retrouve au final. Même le bio, s'il est pris à proximité et travailler sur place n'est pas plus cher ». L'élus de Salvagnac voit aussi un autre avantage. « Nous travaillons avec 16 producteurs locaux comme la boulangerie, l'épicerie, les fermes alentours. Notre budget annuel de matière est de l'ordre de 35 000 euros. Plus de la moitié de cette somme est injectée dans l'économie locale » L'exemple de Salvagnac est un modèle pris en exemple au sein de l'agglomération qui va mettre en place un projet alimentaire territorial.

P.G. La Dépêche du Midi -

## Ouverture d'un cabinet de diététicienne

Sandra Géraud va ouvrir son cabinet de diététicienne le 1/11/21 au 1 rue Gérard Roques en face du cabinet médical.

Elle proposera également des cours de cuisine diététique chez l'habitant.

Pour prendre rendez-vous :06 83 97 09 04

## La rentrée à Canta Grelh

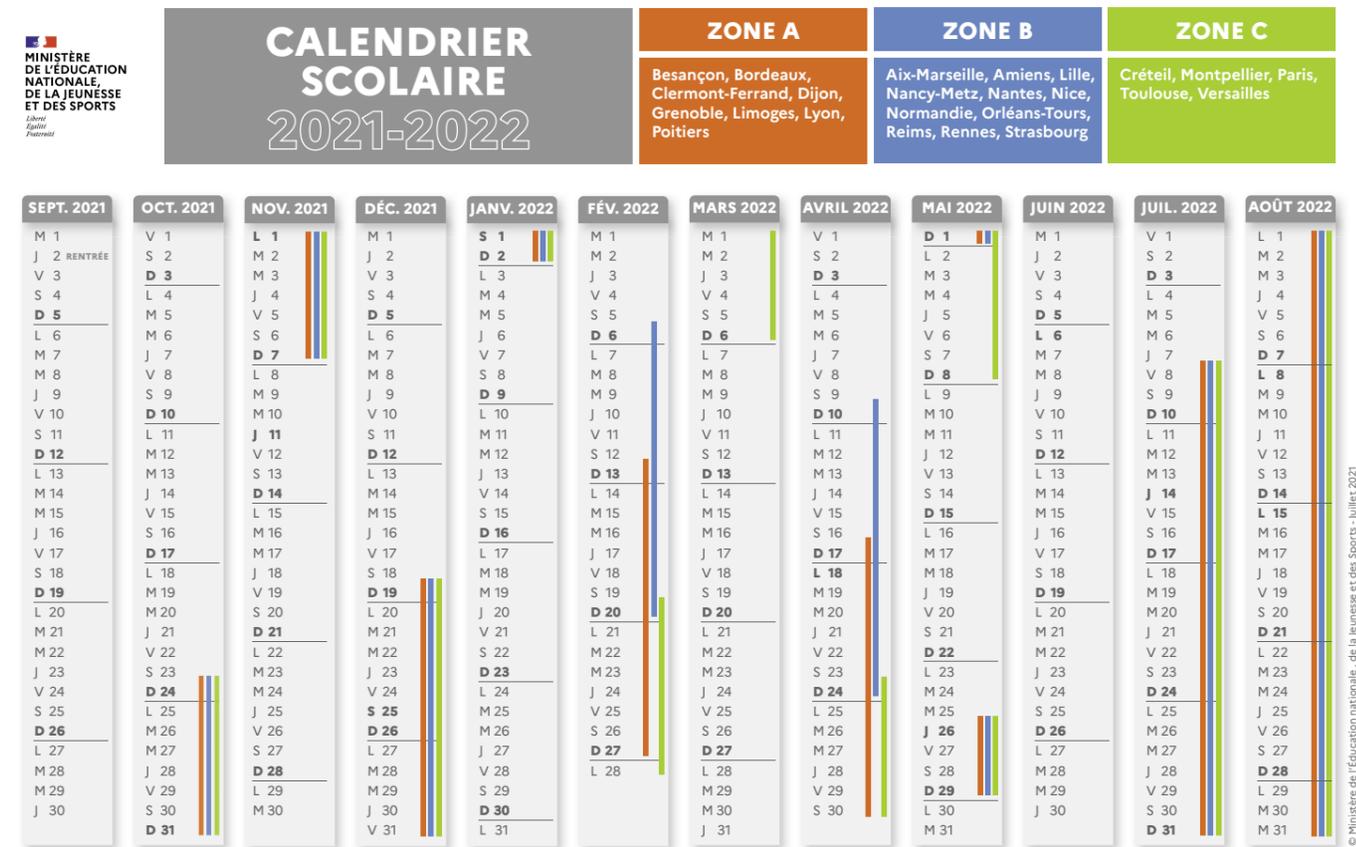
Malgré la fermeture d'une classe due à la baisse des effectifs, la rentrée s'est bien passée à l'école Canta Grelh. Les enfants, les enseignantes et le personnel du périscolaire ont maintenant l'habitude des protocoles sanitaires même si cela reste contraignant et pas très agréable.

Les 143 enfants sont répartis dans 6 classes : 2 classes de Petits-Moyens-Grands confiées à Mmes Agnès Natali et Hélène Roc, qui a remplacé Mme Rudman. Mme Lucie Platon a en charge la classe des CP-CE1, Mme Marianne Meunier celle des CE1-CE2, Mme Sandrine Pelle celle des CE2-CM1. La directrice Mme Émilie Gressé a toujours la classe des CM1-CM2. Et Mme Soraya Soukri occupe cette année encore les compléments de temps partiel de Mmes Platon et Pelle ainsi que le temps de décharge administrative de la directrice. Si la situation sanitaire le permet les projets de rencontres interclasses, course longue, randonnée musicale seront reconduits et toutes les classes bénéficieront des

spectacles de la FOL (Fédération des Œuvres Laïques). Du côté du périscolaire l'équipe d'encadrement est stable. Cette année les activités mettront l'accent sur l'embellissement de la cour avec des plantations diverses, des peintures de jeux au sol ...et en prévision, la réalisation d'une fresque avec le soutien de Sarah Duvignau, intervenante diplômée, sur un des murs actuellement gris de la cour. Enfin divers travaux d'entretien courant ont pu être menés à bien durant l'été dont la pose de film occultant sur les fenêtres de deux classes qui en améliore suffisamment le confort pour qu'on puisse l'envisager pour les autres classes.

Mais les travaux d'envergure, préau, toilettes..., pourtant grandement nécessaires sont toujours en attente... Malgré tout nous souhaitons une excellente année scolaire aux enfants et à tout le personnel enseignant et d'encadrement périscolaire.

Régine Added



→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours. → Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

Pour en savoir plus : [education.gouv.fr/calendrier-scolaire](http://education.gouv.fr/calendrier-scolaire)

© Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - juillet 2021

# Un bout de chemin ensemble à Salvagnac

L'ITEP Les Albarèdes de Montauban, établissement médico-social, accueille des jeunes de 6 à 20 ans. Ces jeunes qui ont besoin d'un appui thérapeutique, éducatif et pédagogique, construisent des projets d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

Dans le cadre des chantiers éco-citoyens menés par la monitrice d'atelier et l'éducatrice spécialisée de l'UMISPP (Unité Mobile d'Insertion Sociale et Pré-Professionnelle), 4 jeunes de 15/17 ans ont repeint les



traçages des terrains sportifs de la salle omnisports de Salvagnac avec la participation du personnel technique.

Entre le mois de Février et le mois de Mai, tous les lundis après-midi, Fiona Benedetto, Adam Kajouaa-Bouali, Léo Mosse-Hazen et Théo Denègre se sont impliqués dans ce travail.

Le résultat est très satisfaisant et va permettre aux associations spor-

tives de Salvagnac d'utiliser plus confortablement les aires de jeux qui leur sont mis à disposition.

Le maire et l'ensemble des conseillers de la commune leur adressent leurs sincères remerciements et leur souhaitent un plein épanouissement dans leurs futurs projets.

Nous remercions également la société SPTM de Bressols qui a fourni gracieusement la peinture et autres consommables.



**Pour vous prévenir rapidement en cas de besoin,  
Pour vous informer d'événements sur la commune,  
N'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées !**

Nom, Prénom.....  
Tél.....  
E-mail.....  
Commune.....

## CULTURE

# L'école communale de garçons 1856-1959

La première mention de l'existence de l'instruction publique à Salvagnac date de 1812. Mais elle ne cite pas l'emplacement de l'école. C'est en 1824 que la municipalité décide l'achat d'une partie de l'immeuble Rabaly situé face à la pharmacie actuelle<sup>1</sup>. Elle affecte ce bâtiment à usage de mairie et d'école. L'effectif de l'école est d'une trentaine de garçons. Les cours sont payants excepté pour une dizaine d'indigents. Au fil des ans ce local s'avère exigu et la municipalité hésite entre acheter un immeuble ou construire un bâtiment dédié à l'enseignement primaire des garçons. Les attermoissements dureront de 1835 à 1853. Il est enfin décidé la construction d'un immeuble derrière le presbytère sur l'emplacement de l'ancienne église détruite en 1836. L'ouverture aura lieu en 1856. L'école comportera une seule classe. Ultérieurement seront ajoutés une deuxième classe, un préau et des latrines, la place de l'église devenant cour de récréation. Depuis 1850 l'enseignement public est gratuit en France. Cependant à Salvagnac il restera payant jusqu'en 1902 sauf pour les indigents dont la liste est fixée annuellement par délibération du conseil municipal. L'enseignement inclut des cours de catéchisme jusqu'en 1882 et une formation militaire à partir de 1871<sup>2</sup>.

Les hussards noirs de la république<sup>3</sup> professent un enseignement de qualité. Nos parents nous ont transmis leurs noms tant ils ont marqué leur enfance. M. Puech, directeur et secrétaire de mairie puis conseiller municipal, M. Lapière à la sévérité légendaire (son fils sera polytechnicien), M. Pécugnot. Puis ceux que nous avons connus avant la fermeture de l'école : MM. Poux, Barthés et Palacin<sup>4</sup> lequel terminera sa carrière à l'école Cantegrel.

Les outils pédagogiques sont rares et rangés sur des étagères au fond des salles de classe. Il en est un qui a marqué des générations, un crâne humain qui était utilisé pour les leçons de choses (SVT actuel).

Dans les années 1950, la cour comportait un sautoir situé entre 2 acacias et un terrain de basket. Le divertissement favori des écoliers était d'envoyer les ballons contre les murs des maisons au fond de la cour<sup>5</sup> pour provoquer l'ire des propriétaires, ire malicieusement observée depuis

les encoules de l'église.

La vétusté grandissante des écoles de garçons et de filles<sup>6</sup> conduit la municipalité de Jules Boulze à envisager la construction d'un ensemble scolaire mixte. En 1959, le nouvel établissement est inauguré et l'école des garçons ferme définitivement ses portes.

Le bâtiment restera désaffecté jusqu'à 1963, date de la vente du presbytère (Place de la mairie). De 1963 à 1985 l'ancienne école sert de presbytère puis au départ du prêtre, de salle paroissiale. Enfin, le bâtiment sera utilisé comme espace d'expositions et d'activités par les associations culturelles.

*Bernard BOULZE, août 2021*

- (1) Angle de la Grand Rue et du chemin de la Péchique.
- (2) Dans les années 1930 des fusils en bois seront retrouvés au dessus du préau. En 1892, la municipalité avait doté l'école de 2 tambours et 2 clairons.
- (3) Vocabulaire utilisé par Charles Péguy pour désigner les instituteurs de la Troisième République.
- (4) M. Palacin nous initiait à la pratique du football. Le terrain scolaire à forte pente se situait entre la bascule de la coopérative de blé et la caserne des pompiers (bâtiments construits après 1959). Les barres du but du bas jouxtait la décharge des ordures ménagères, où deux fois par semaine l'âne municipal venait déverser un tonneau de déchets. L'équidé sera vendu aux enchères en 1963.
- (5) Ces maisons se sont effondrées en 1964 et ont été remplacées par un mur.
- (6) L'école communale des filles et le logement des instituteurs se situaient dans l'immeuble de Mme Maurel, rue Caraven Cachin. Une plaque en marbre en atteste.

Sources : délibérations du conseil municipal de Salvagnac, souvenirs personnels

# Y aura-t-il encore une bibliothèque à Noël ?

De confinements en lectures à emporter jusqu'au passe sanitaire, les BÉNÉVOLES qui animent votre bibliothèque au fil de 8 heures par semaine d'ouverture, plus des heures de préparation, de récupération des ouvrages, de réunions avec les autres médiathèques, essaient de s'adapter.

Aujourd'hui la coupe est pleine ! Nous sommes contraints de réduire des horaires d'ouverture.

Nous avons fait le choix réfléchi de ne pas être des contrôleurs de passe mais de continuer à vous proposer le dimanche et le mercredi matin de 10h à 12h30, de venir retirer les livres que vous aurez réservés sur le site, ou simplement de venir nous demander de chercher pour vous dans les rayons soit un titre soit un genre. Nous serons toujours deux bénévoles pour vous aider à trouver ce qui vous convient.

À Albi, les 5 médiathèques étaient fermées entre 15 et 17 heures : grève de la majeure partie des 50 agents qui travaillent dans ces établissements. « les agents des médiathèques veulent le libre accès à la Culture « ,car c'est bien cela qui est en cause ; les médiathèques doivent être et rester accessibles à tous ; la mission de lecture publique que nous avons choisie de promouvoir doit rester prioritaire » (lire l'article sur La Dépêche du Tarn du 16 septembre 2021)

Aussi, comprenez que nous disions notre colère de ne pas

pouvoir continuer à vous accueillir par petits groupes de 4 à 5 avec masques et gel hydroalcoolique, pour que vous puissiez faire votre choix en regardant les rayons. Quelle serait alors la différence entre notre petite bibliothèque et n'importe quel commerce ?

Nous aménageons donc nos horaires, en les réduisant et nous comptons sur votre fidèle soutien, pour ces deux prochains mois !

Nous devrions reprendre notre rythme de croisière à partir du 15 novembre, date annoncée de la fin du passe sanitaire !

Finissons avec des bonnes nouvelles :

- > Rencontre avec une autrice « locale » de polars, Gabrielle Massat, dans le cadre du 6ème festival « Lisle Noir », les Vendanges du Polar
- > Achats de nouveautés en perspective
- > Maintien de nos animations

Et toujours une équipe de bénévoles motivés ! Qu'on se le dise !

*La Bibliothèque*

## Souvenir Français de Salvagnac



### Restauration de la stèle à la mémoire de Gérard Roques à Oustrières

août 2021

Réalisée par l'entreprise Cyril PAGNUCCO et les bénévoles du SOUVENIR FRANÇAIS.

Avec la participation financière des communes de Puycelis et Salvagnac et du comité du Souvenir Français de Salvagnac

## Du théâtre à Salvagnac

Le samedi 16 octobre commence à Salvagnac la nouvelle saison du partenariat avec la Scène Nationale d'Albi *Au fil du Tarn*.

La municipalité de Salvagnac est fière de contribuer au rayonnement de la culture sur le territoire tarnais avec les vingt autres partenaires de la SNA, communes, communautés de communes, établissements culturels et associations. Ce partenariat permet à la commune d'accueillir 3 spectacles de grande qualité à l'espace culturel ou à la salle omnisports selon les contraintes techniques. Il nous permet aussi de bénéficier d'un spectacle au Grand Théâtre d'Albi à tarif réduit pour lequel nous organisons un transport en bus ou covoiturage.

Ainsi le 11 janvier nous irons voir un spectacle de danse intitulé « NASS LES GENS » du chorégraphe Fouad Bousouf qui met en scène sept danseurs d'une énergie folle et sensuelle à la fois.



Nass les gens

Au mois de mars nous aurons d'abord de la chanson le mercredi 9 avec **Manu Galure** accompagné de Lorenzo Naccarato et Patrice Caumont et de deux pianos l'un droit, l'autre à queue pour une heure de chansons et de



Patrice Caumont, Manu Galure de Lorenzo Naccarato



Slip inside

bricolages acoustico-acrobatiques à la salle omnisports. Puis le jeudi 24 mars nous recevrons à l'Espace Culturel Thomas Pouget de la Compagnie La Joie Errante pour un seul en scène « PASSAGES(S) » relatant l'histoire d'un enfant qui s'apprête à entrer dans l'adolescence, fiction écrite à partir de témoignages authentiques d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

Mais tout d'abord et dès le 16 octobre la Compagnie Okidok vient nous présenter son spectacle **SLIPS INSIDE** à la salle omnisports :

Billy et Piotre ont des corps de rêve, des corps de star. Musclés, élégants, habiles, facétieux et bien conscients de toutes leurs incroyables qualités, ils se lancent dans une grande démonstration de leurs talents. Et ne vous-y trompez pas, leur palette est large ! Du talent à l'état pur, la crème de l'acrobatie, le foie gras du mime, le saïndoux de la danse, bref, la poésie brute des grandes années du music-hall. Plongés dans les premiers fondements du spectacle de cirque, Slips inside est une démonstration de tours de force ou d'adresse. Les personnages sont propulsés par leurs folies, leurs prétentions et leurs maladresses. Une heure de rire, sans paroles, avec deux fois rien.

Vous pouvez d'ores et déjà effectuer vos réservations à la mairie 05 63 33 50 18 ou sur le site de la SNA : [www.sn-albi.fr](http://www.sn-albi.fr)

Tarifs :

spectacles à Salvagnac : 10€, 7€ moins de 12ans. Abonnement 3 spectacles : 21€

Ce soir on bouge : 20€ + 5€ participation transport ; 10€ moins de 12 ans (transport gratuit si accompagné d'au moins un parent)

*Régine Added*

## VIE ASSOCIATIVE



# Le Forum des associations

Ce rendez-vous de rentrée s'est déroulé le samedi 4 septembre 2021 de 15h à 19h sous un beau soleil encore estival. Si les masques étaient de rigueur pour déambuler, les sourires et la bonne humeur étaient là aussi...

De nombreuses associations étaient représentées auprès desquelles vous avez pu vous inscrire ou vous renseigner :

Jardins partagés, Je dis loisirs (badminton, ping-pong), Rives du Tescou Football Club, Babyplouf, Yogagym, Vox Musica, Places en Fête Le Galetas, Souvenir Français, Lumen & Co, OPI, Karavane, Association Culturelle Salvagnacoise (Bibliothèque, Chorale), Planning Familial, sans oublier la paroisse et le stand

municipal pour le retour de la toile de Dèzes à Salvagnac.

Vers 17h, Amélie pour l'association Karavane a proposé une initiation à la danse que quelques enfants ont volontiers suivie.

Le traditionnel parcours de trottinette pour les enfants de 6 à 11 ans animé par Olivier Lecomte et Collette Mathieu a encore une fois remporté un vif succès auprès de ces enfants qui se sont donnés à fond et ont été récompensés de leur effort par une bonne glace !

Pour clôturer le forum Vox Musica a proposé un mini concert très apprécié.



Comme l'an passé les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis le repas collectif mais de nouveau le Restaurant des 2 Vallées et le café Au Bord du Monde ont proposé leur menu spécial forum.

A la nuit Lumen & Co a proposé sa séance de ciné en plein air avec un film du patrimoine « L'Atalante », précédé de la présentation du clip réalisé par un groupe d'enfants, images et musiques : « Monte le son ».

Une fin de soirée dans la douceur et sous un ciel étoilé qui a clôturé cette magnifique journée !

A l'année prochaine pour une nouvelle édition !

*Régine Added*



## 2CV Cross

Les 14 et 15 Août dernier l'Auto Cross Salvagnacois a organisé sa première course de la saison.

Sur son beau circuit « les Planets » de Salvagnac s'est déroulé le 9<sup>e</sup> 2CV Cross comptant pour le championnat de France.

Samedi sous un soleil de plomb 46 pilotes ont fait les essais et les qualifications. Le dimanche se sont déroulées les demi-finales puis les finales sous un soleil beaucoup moins chaud pour le plaisir de tout le monde. Quelques Deuchistes étaient venus exposer leurs voitures et



quelques pilotes du club ont fait une démo de leurs voitures : Kart, Buggy de course.

Le week-end s'est fini sur la victoire de :  
3<sup>e</sup> GROUSSAIN Tom, 2<sup>e</sup> BERRUE Alexandre, 1<sup>er</sup> FOUQUET Jean Pierre

Merci à eux d'avoir fait le déplacement au vu des conditions actuelles.

Maintenant le club va s'affairer à la préparation de l'organisation de sa deuxième course de la saison dans le cadre du challenge sud Ufolep qui aura lieu les 16/17 octobre prochain

*L'Auto-Cross Salvagnacois*

## Début de saison au Galetas

Après notre inauguration de la salle rénovée de l'espace culturel le 25 septembre avec le concert de SUPER BRAVO, nous continuons la saison en accueillant le 30 octobre « JULIAN THE DRIFTER & WASHBOARD MAQI » :

Entre Hank Williams et Elvis Presley, Big Bill Broonzy et Doc Watson, les vieux traditional songs et le blues rural, le ragtime et la ballade intimiste, Julian the Drifter retrace une esquisse de l'Amérique lointaine, avec ses hobos, ses hillbillies, ses blues et ses histoires de meurtre sous la lune... En duo (avec Washboard MaQi - batterie et washboard), Julian the Drifter est un projet acoustique basé sur Toulouse. "

La présentation du passe sanitaire sera obligatoire comme pour toute manifestation culturelle.

Si tout va bien nous proposerons comme d'habitude un repas maison avant le concert.

Tarif concert : 10€ (réduit 7€, -12 ans)

Tarif repas : 7,50€, 5€ pour les moins de 12 ans



Réservation obligatoire au 06 32 82 89 60 (par texto de préférence)

D'autres dates sont en préparation : Zynga Trio en quatuor en novembre, Azulencia en décembre, La Fanfare de Guitares en janvier, Ginger Spanking en février, Saxicola Rubi en mars, David Lafore en avril...

*L'équipe de Places en Fête Le Galetas*



### CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)

**LUNDI** 9h à 12h Dr Estelle PICARD

14h à 16h30 Dr Jacques SIRUGUE

16h30 à 19h Dr Estelle PICARD

**MARDI** 9h à 12h Dr Estelle PICARD

16h30 à 19h Dr Estelle PICARD

**MERCREDI** 9h à 12h Dr Jacques SIRUGUE

16h30 à 19h Dr Jacques SIRUGUE

**JEUDI** 9h à 12h Dr Jacques SIRUGUE

16h30 à 19h Dr Jacques SIRUGUE

**VENDREDI** 9h à 12h Dr Estelle PICARD

14h à 16h30 Dr Jacques SIRUGUE

16h30 à 19h Dr Estelle PICARD

**SAMEDI** 9h à 12h Dr PICARD ou Dr SIRUGUE

En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde :

COMPOSER LE 3966

POUR UNE URGENCE VITALE : COMPOSER LE 15

### CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18

Docteur Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste

3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac

Lundi, mardi et vendredi 9h – 12h30 / 14h - 18h30

Jeudi 9h – 12h30 / 14h - 17h30

### LE CABINET INFIRMIER

16 Grand Rue - 81630 SALVAGNAC

Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr

Lundi au jeudi: 8h15-13h15 - Vendredi: 8h15-12h15

### CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél : 05 63 40 57 23

### CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martiel Vella et Damien Trézéguet

Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac

Tél : 05 63 40 50 21

### AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti

Salle Caraven Cachin le lundi de 8h à 10h, le mercredi

de 9h à 11h et de 14h à 15h le vendredi de 14h à 16h

Tél : 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67

asad.salvagnac@orange.fr

### M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

### RESTOS DU CŒUR

Ouverture le samedi de 10h à 12h

### PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Sébastien Diancoff

05 63 41 83 62 - paroisse.st-sulpice@wanadoo.fr

### HORAIRES CRÉDIT AGRICOLE

Horaires : mercredi 09:30 - 12:00

Tél : 05 63 34 08 21

Place de la Mairie, 81630 Salvagnac

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél : 05 63 40 59 02

Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

Vendredi.....16h30 - 18h30

Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00

Vacances scolaires : mercredi et dimanche matin

### MARCHÉS

Mercredi matin..... Marché traditionnel, mercière  
Friperie le 2<sup>e</sup> mercredi du mois

Mercredi 17h - 19h..... Marché de produits locaux

Vendredi matin..... Boucher, mercière 1 fois par mois

### OFFICE DU TOURISME

Fermé

Point documentation touristique au café Au bord du Monde

Présence de la 2CV de l'Office Bastides et Vignobles

du Gaillac sur le marché de producteurs locaux

le mercredi à 17h

### CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

### CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

### ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement) Tél : 05.67.80.90.93

DEPANNAGE : 09.72.67.50.81

### LIGNE 721 - ALBI > MONTAUBAN valable jusqu'au 31 août 2021

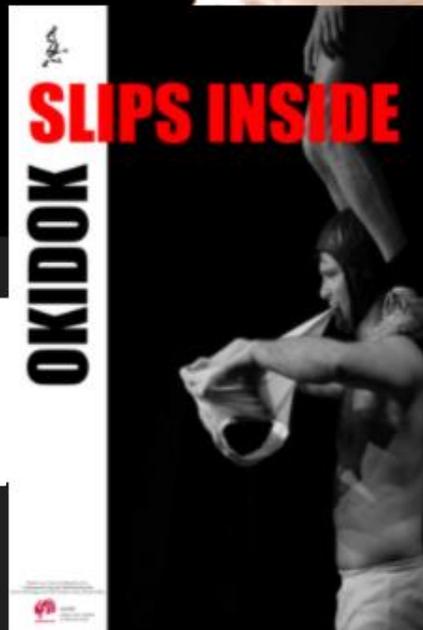
JOURS SEMAINE	Lundi à Vendredi										V	Samedi		Dimanche et férié sauf 1/05		
PÉRIODES SCOLAIRES	●										●	●		●		
VACANCES DE NOËL	●										●	●		●		
VACANCES TOUSSAINT - FÉVRIER - PÂQUES	●										●	●		●		
PÉRIODE ÉTÉ	●										●	●		●		
<b>MONTAUBAN</b>	Gare SNCF	06:05	06:55	08:00	12:15	13:15	14:25	17:30	18:30	21:05	23:00	06:00	12:15	18:30	12:15	18:30
<b>ST NAUPHARY</b>	Mairie	06:20	07:10	08:15	12:30	13:30	14:40	17:45	18:45	21:20	23:15	06:15	12:30	18:45	12:30	18:45
<b>BEAUMAIS SUR TESCOU</b>	D900/D37	06:30	07:20	08:25	12:40	13:40	14:50	17:55	18:55	21:30	23:25	06:25	12:40	18:55	12:40	18:55
<b>MONTGAILLARD</b>	Covilhange	06:32	07:22	08:27	12:42	13:42	14:52	17:57	18:57	21:32	23:27	06:27	12:42	18:57	12:42	18:57
<b>SALVAGNAC</b>	St Pierre	06:38	07:28	08:33	12:48	13:48	14:58	18:03	19:03	21:38	23:33	06:33	12:48	19:03	12:48	19:03
<b>GAILLAC</b>	Gare Routière	06:50	07:40	08:45	13:00	14:00	15:10	18:15	19:15	21:50	23:45	06:45	13:00	19:15	13:00	19:15
	Lycée Victor Hugo	06:52	07:42		13:02	14:02				21:52	23:47	06:47	13:02	19:17	13:02	19:17
	Collège Carmus - Pichery	06:53	07:43		13:03	14:03				21:53	23:48	06:48	13:03	19:18	13:03	19:18
	Rond point	06:54	07:44		13:04	14:04				21:54	23:49	06:49	13:04	19:19	13:04	19:19
	Les sept fontaines	06:55	07:45		13:05	14:05				21:55	23:50	06:50	13:05	19:20	13:05	19:20
	Crouzetierie	06:56	07:46		13:06	14:06				21:56	23:51	06:51	13:06	19:21	13:06	19:21
	Les vignes du bois	06:57	07:47		13:07	14:07				21:57	23:52	06:52	13:07	19:22	13:07	19:22
	Centre	06:58	07:48		13:08	14:08				21:58	23:53	06:53	13:08	19:23	13:08	19:23
	Les Favarets	06:59	07:49		13:09	14:09				21:59	23:54	06:54	13:09	19:24	13:09	19:24
	Lacourade	07:00	07:50		13:10	14:10				22:00	23:55	06:55	13:10	19:25	13:10	19:25
	Bégout	07:01	07:51		13:11	14:11				22:01	23:56	06:56	13:11	19:26	13:11	19:26
	Durasstat	07:02	07:52		13:12	14:12				22:02	23:57	06:57	13:12	19:27	13:12	19:27
	Route de Toulouse	07:03	07:53		13:13	14:13				22:03	23:58	06:58	13:13	19:28	13:13	19:28
	Rond point Lemaître	07:05	07:55		13:15	14:15				22:05	00:00	10:00	13:15	19:30	13:15	19:30
	Centre Universitaire	07:16	08:06		13:26	14:26				22:16	00:11	10:11	13:26	19:41	13:26	19:41
	Gare SNCF	07:17	08:07		13:27	14:27				22:17	00:12	10:12	13:27	19:42	13:27	19:42
	Hôpital	07:19	08:09		13:29	14:29				22:19	00:14	10:14	13:29	19:44	13:29	19:44
	Haute Routière	07:20	08:10		13:30	14:30				22:20	00:15	10:15	13:30	19:45	13:30	19:45

JOURS SEMAINE	Lundi à Vendredi										V	Samedi		Dimanche et férié sauf 1/05		
PÉRIODES SCOLAIRES	●										●	●		●		
VACANCES DE NOËL	●										●	●		●		
VACANCES TOUSSAINT - FÉVRIER - PÂQUES	●										●	●		●		
PÉRIODE ÉTÉ	●										●	●		●		
<b>ALBI</b>	Hôtel Routière	05:35	07:30	10:00		13:35				19:30	21:00	07:30	10:00	15:15	10:00	15:15
	Hôpital	05:37	07:32	10:02		13:37				19:32	21:02	07:32	10:02	15:17	10:02	15:17
	Gare SNCF	05:38	07:33	10:03		13:38				19:33	21:03	07:33	10:03	15:18	10:03	15:18
	Centre Universitaire	05:39	07:34	10:04		13:39				19:34	21:04	07:34	10:04	15:19	10:04	15:19
	Rond point Lemaître	05:49	07:44	10:14		13:49				19:44	21:14	07:44	10:14	15:29	10:14	15:29
	Rte de Toulouse	05:52	07:47	10:17		13:52				19:47	21:17	07:47	10:17	15:32	10:17	15:32
	Durasstat	05:53	07:48	10:18		13:53				19:48	21:18	07:48	10:18	15:33	10:18	15:33
	Bégout	05:54	07:49	10:19		13:54				19:49	21:19	07:49	10:19	15:34	10:19	15:34
	Lacourade	05:55	07:50	10:20		13:55				19:50	21:20	07:50	10:20	15:35	10:20	15:35
	Les Favarets	05:57	07:52	10:22		13:57				19:52	21:22	07:52	10:22	15:37	10:22	15:37
	Centre	05:58	07:53	10:23		13:58				19:53	21:23	07:53	10:23	15:38	10:23	15:38
	Crouzetierie	05:59	07:54	10:24		13:59				19:54	21:24	07:54	10:24	15:39	10:24	15:39
	Les sept fontaines	06:00	07:55	10:25		14:00				19:55	21:25	07:55	10:25	15:40	10:25	15:40
	Rond point	06:02	07:57	10:27		14:02				19:57	21:27	07:57	10:27	15:42	10:27	15:42
	Collège Carmus - Pichery	06:03	07:58	10:28		14:03				19:58	21:28	07:58	10:28	15:43	10:28	15:43
	Gare Routière	06:05	08:00	10:30	12:20	14:05	17:15	18:40	20:00	21:30	08:00	10:30	15:45	10:30	15:45	
	St Pierre	06:17	07:02	08:12	10:42	12:32	14:17	17:27	18:52	20:12	21:42	08:12	10:42	15:57	10:42	15:57
	D900/D37	06:23	07:08	08:18	10:48	12:38	14:23	17:33	18:58	20:18	21:48	08:18	10:48	16:03	10:48	16:03
	Covilhange	06:25	07:10	08:20	10:50	12:40	14:25	17:35	19:00	20:20	21:50	08:20	10:50	16:05	10:50	16:05
	Mairie	06:35	07:20	08:30	11:00	12:50	14:35	17:45	19:10	20:30	22:00	08:30	11:00	16:15	11:00	16:15
	Fobio	07:35														
	Gare SNCF	06:50	07:50	08:45												

# Slips inside



**Samedi 16 octobre 20h30**  
**Salle Omnisports Salvagnac**



tarif : 10€  
réduit : 7€

**La Scène Nationale d'Albi commence sa nouvelle saison « Au Fil du Tarn » à Salvagnac avec la cie Okidok et son spectacle SLIPS INSIDE**

La crème de l'acrobatie, le foie gras du mime, le saindoux de la danse, bref la poésie brute des grandes années du music-hall.

Une heure trente de rire, sans paroles, du spectacle de cirque, une démonstration de tours de forces et d'adresse, les personnages sont propulsés par leurs folies, leurs prétentions et leurs maladresses.

**RESERVATION : MAIRIE DE SALVAGNAC 05 63 33 50 18**